

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE
AUZANCE ET VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2013

Date de la convocation : le 12 mars 2013

Ordre du jour :

- Bilan d'activités 2012 de la CLE
- Révision du SDAGE Loire-Bretagne
→ Consultation sur les « questions importantes »
- Elaboration du SAGE
→ Lancement de la phase « *Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE* »
- Hiérarchisation des zones humides
→ Présentation des premières réflexions issues du groupe de travail
- Points divers d'informations (études en cours, démarche Phyto, ...)

Pour les membres absents, le dossier de séance est joint à ce compte-rendu. Il comprend :

- Le rapport d'activités 2012 de la CLE
- Le diaporama concernant le lancement de la rédaction du SAGE
- Le calendrier prévisionnel 2013
- La lettre d'information du SAGE

Liste de présence et représentation par délégation de pouvoir :

Cf. Tableau ci-après

Egalement présent :

Olivier COQUIO, animateur du SAGE

Liste de présence et représentation par délégation de pouvoir

1^{er} collègue : des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

1	Madame	Claudine	GOICHON	Représentante du Conseil Régional des Pays de la Loire	ABSENTE
2	Monsieur	Joseph	MERCERON	Représentant du Conseil Général de la Vendée	PRESENT + Pouvoir Mme de Roux
3	Monsieur	Pierre	BERTHOME	Représentant du Conseil Général de la Vendée	REPRESENTE
4	Monsieur	Noël	VERDON	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	PRESENT + Pouvoir M. Talon
5	Monsieur	Edouard	DE LA BASSETIERE	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	ABSENT
6	Monsieur	Christian	BATY	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	ABSENT
7	Monsieur	Daniel	REMIGNON	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	ABSENT
8	Madame	Anne	VALANZOLA	Représentante de l'Association des Maires de Vendée	ABSENTE
9	Monsieur	Bertrand	GAZEAU	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	ABSENT
10	Monsieur	Bernard	GARANDEAU	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	PRESENT
11	Monsieur	Stéphane	BLAY	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	PRESENT
12	Monsieur	Daniel	VERFAILLIE	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	PRESENT + Pouvoir M. Berthomé
13	Monsieur	Benoit	ENFRIN	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	ABSENT
14	Madame	Isabelle	de ROUX	Représentante de l'Association des Maires de Vendée	REPRESENTEE
15	Monsieur	Albert	TALON	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	REPRESENTE
16	Monsieur	Albert	BOUARD	Représentant de l'Association des Maires de Vendée	ABSENT
17	Monsieur	Jean-Michel	BELLE	Représentant de la Communauté de Communes des Olonnes	EXCUSE
18	Madame	Marie-Thérèse	POUPARD	Représentante de la Communauté de Communes des Olonnes	ABSENTE
19	Monsieur	Yvon	PRAUD	Représentant de la Communauté de Communes de l'Auzance et de la Vertonne	PRESENT
20	Monsieur	Gilles	LUCAS	Représentant de la Communauté de Communes du Pays des Achards	PRESENT + Pouvoir M. Pournin
21	Monsieur	Martial	CAILLAUD	Représentant de la Communauté de Communes du Pays des Achards	ABSENT
22	Monsieur	Jean	VRIGNON	Représentant de la Communauté de Communes du Talmondais	ABSENT
23	Monsieur	Louis	GUEDON	Député Maire Représentant du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	ABSENT
24	Monsieur	Jean	de La ROCHETHULON	Représentant de Vendée Eau	ABSENT
25	Monsieur	Serge	POURNIN	Représentant de Vendée Eau	REPRESENTE

2^{ème} collège : des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

26	Monsieur	Daniel	RABILLER	Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Vendée	PRESENT
27	Monsieur	Jean-Claude	LE BOURDONNEC	Représentant de la CCI de la Vendée	ABSENT
28	Madame	Chantal	JACQUES	Représentante du Syndicat des Marais de La Gachère	PRESENTE
29	Monsieur	Jean	PERROT	Représentante de l'Association de Défense des Marais du Payré	PRESENT
30	Monsieur	Jean-Yves	GRELAUD	Représentant de l'Association des Marais des Olonnes	PRESENT
31	Monsieur	José	JOUNEAU	Représentant du Comité Local des Pêches Maritimes des Sables d'Olonne	ABSENT
32	Monsieur	Bernard	RICHARD	Représentant de la Section Régionale de la Conchyliculture Pays de la Loire	ABSENT
33	Monsieur	Roger	BLANCHET	Représentant de l'UDAF 85	ABSENT
34	Monsieur	Michel	MORILLEAU	Représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	PRESENT
35	Monsieur	Olivier	PERROCHEAU	Représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée	ABSENT
36	Madame	Anne-Marie	GRIMAUD	Représentante de l'APNO	PRESENTE
37	Mademoiselle	Estelle	KERBELLEC	Représentante de l'Association Estuaire	PRESENTE
38	Monsieur	Armand	REBOUX	Représentant de l'Association La Facture d'Eau est Imbuvable	ABSENT

3^{ème} collège : des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

39	Monsieur	Préfet	de la Région Centre	Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne	EXCUSÉ
40	Monsieur	Préfet	de la Vendée	Préfecture du département ou représentant	REPRESENTE
41	Monsieur	Directeur	Général	de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représenté par Jean-Claude DUBOS	PRESENT
42	Monsieur	Délégué	Interrégional	de l'ONEMA Bretagne- Pays de la Loire représenté par Frédéric PORTIER	PRESENT
43	Monsieur	Directeur	Régional	de la DREAL des Pays de la Loire	ABSENT
44	Monsieur	Directeur-adjoint	Régional	de la DREAL des Pays de la Loire	EXCUSÉ
45	Monsieur	Directeur	Départemental	de la DDTM de la Vendée représenté par Frédéric MARBOTTE	PRESENT + Pouvoir Préfet de Vendée
46	Monsieur	Directeur-adjoint	Départemental	de la DDTM de la Vendée	EXCUSÉ
47	Monsieur	Directeur	Délégué	à la mer et au littoral de la DDTM de la Vendée ou représentant	EXCUSÉ
48	Madame	Directeur	Régional	de l'ARS des Pays de la Loire	ABSENT
49	Monsieur	Directeur	Interrégional	de l'ONCFS Bretagne-Pays de la Loire	ABSENT
50	Monsieur	Directeur	Général	du Centre de l'IFREMER	EXCUSÉ

GENERAL : 50 membres : 22 présents ou représentés / 5 excusés / 23 absents

M. MERCERON ouvre la séance par l'information du nouvel arrêté de composition de la CLE n° 13-DDTM85-119 du 19 mars 2013, mentionnant le remplacement de Jean-Philippe CHAPPELIN par Jean-Michel BELLE pour la Communauté de Communes des Olonnes.
L'ordre du jour est approuvé.

1- Bilan d'activités 2012 de la CLE

Comme il est prévu dans ses règles de fonctionnement, « *la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux [...]. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet de la Vendée, au Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne et au comité de bassin Loire-Bretagne.* »

M. COQUIO présente le rapport présent dans le dossier de séance.

La présentation n'appelle pas de commentaires particuliers. Il sera transmis aux destinataires précisés ci-dessus.

2- Révision du SDAGE Loire-Bretagne

Par courriers du 15 octobre 2012 puis du 10 janvier 2013, les Commissions Locales de l'Eau sont saisies dans le cadre de la consultation sur les « Questions importantes » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne.

Mr DUBOS, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, présente le calendrier de la révision du SDAGE, le contexte de la consultation actuelle, les questions importantes, les principales pistes d'actions proposées. Il rappelle également l'existence du site Internet : www.prenons-soin-de-leau.fr.

Mme GRIMAUD, de l'APNO, fait remarquer qu'il est difficile de hiérarchiser les enjeux tant les problématiques sont importantes.

Mr GRELAUD trouve quand même que l'enjeu de la qualité de l'eau est un enjeu plus important que les autres.

Mr RABILLER souhaite nuancer les effets du réchauffement climatique et exprime une nécessaire vigilance sur la question quantitative de la ressource au regard des évolutions démographiques, notamment sur le territoire du SAGE. Cette donnée démographique est un élément fondamental, y compris pour les enjeux qualitatifs de la ressource.

Ces quelques observations seront compilées pour être transmises au comité de bassin Loire-Bretagne.

3- Elaboration du SAGE : lancement de la phase « Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE Auzance Vertonne »

M. MERCERON présente le groupement de bureau d'études retenu par le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne dans le cadre de la rédaction du SAGE et de l'accompagnement juridique. Cette phase va durer 10 mois et comporter une série importante de réunions pour assurer une large participation des acteurs.

Le diaporama distribué dans le dossier de séance est présenté par les cabinets IDEA et ARES.

Comité de rédaction

Le comité de rédaction a en charge de suivre la rédaction du SAGE dans un échange continu avec l'équipe d'étude. Une composition est proposée :

- Président CLE
- Vice-présidents (3)
- Agence de l'eau
- DDTM
- ONEMA
- DREAL
- Chambre d'Agriculture
- APNO

Après consultation des membres présents, la Commission Locale de l'Eau :

Valide la composition comme socle de base

Propose une composition à géométrie variable, en fonction des thématiques abordées, notamment pour les marais.

Calendrier

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

	Dates prévisionnelles
CLE de Lancement	2 avril 2013
Comité de rédaction 1	23 avril 2013
Commissions thématiques - Série 1	17 et 23 mai
Comité de rédaction 2	6 juin 2013
Comité de rédaction 3	26 juin 2013
Bureau de CLE	12 septembre 2013
Commissions thématiques - Série 2	10 et 14 octobre 2013
Comité de rédaction 4	12 novembre 2013
Bureau de CLE	10 décembre 2013
CLE Adoption Projet de SAGE	16 janvier 2014

Après consultation des membres présents, la Commission Locale de l'Eau :

Adopte le calendrier exposé.

Questions soulevées

Les ZHIEP (Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier) sont-elles beaucoup développées en France ?

Non. C'est une procédure lourde demandant des arrêtés préfectoraux. Si la CLE veut apporter une plus-value aux zones humides en terme de protection, il est préférable de parler de zones humides prioritaires, telles qu'évoquer dans la partie 'Hiérarchisation des zones humides' (travail en cours).

Le règlement du SAGE peut-il être vide et ramener l'ambition du SAGE au rabais ?

Même si le code de l'environnement prévoit une obligation de règlement dans le SAGE avec un contenu facultatif, la portée règlementaire du SAGE est réelle (même avec un règlement vide), par l'intermédiaire du PAGD, opposable aux décisions administratives.

Le SAGE va-t-il impacter les documents d'urbanisme déjà approuvés ?

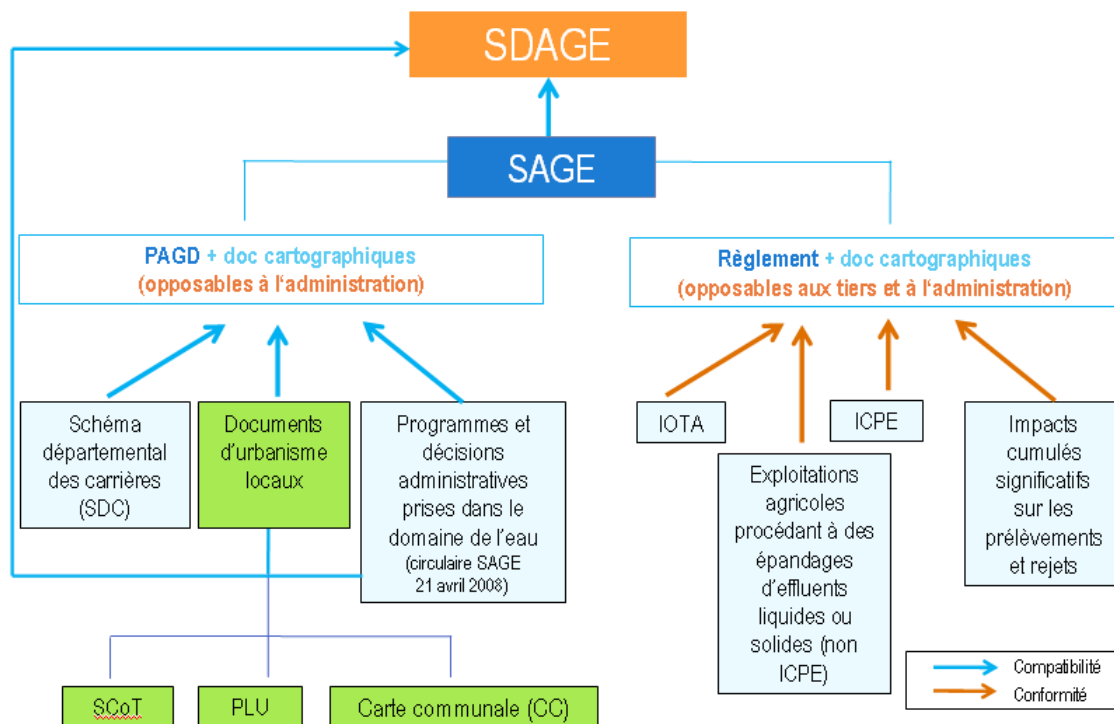
Les documents d'urbanisme doivent se rendre compatibles avec le SAGE, dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation du SAGE. La forme à prendre est une modification ou une révision en fonction du document d'urbanisme (cas par cas).

Observation

L'actualisation de l'état des lieux est incontournable dans l'écriture du SAGE car une synthèse doit être inscrite au PAGD. M. COQUIO procédera à cette actualisation et rédigera la synthèse. Dans ce cadre, il s'agit bien de prendre en compte toutes les problématiques d'usages, et non seulement le recensement agricole 2010 comme il est indiqué dans le diaporama.

Portée juridique d'un SAGE

La portée des SAGE



4- Hiérarchisation des zones humides : état d'avancement

M. COQUIO présente l'état d'avancement de la mise en place d'une méthode pour la hiérarchisation des zones humides, travail se plaçant dans le cadre de l'écriture du SAGE. La stratégie collective, validée en novembre dernier par la CLE, fait mention de mesures en ce qui concerne les zones humides et les zones humides prioritaires :

- Mesure 9 : Sensibiliser sur l'intérêt des zones humides
- Mesure 10 : Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme
- Mesure 11 : Assurer la protection renforcée des **zones humides prioritaires**
- Mesure 12 : Plan d'actions de préservation et de gestion des **zones humides prioritaires**

Réuni par 3 fois depuis le 28 novembre 2012, le groupe de travail s'est mis d'accord pour distinguer deux volets :

UN VOLET REGLEMENTAIRE : relatif à la mesure 11 → qui assurera une protection renforcée des zones humides prioritaires

→ le SAGE donnera une plus-value réglementaire en termes de préservation.

→ 50% des ZH ayant les notes les plus hautes = zones humides prioritaires

UN VOLET OPERATIONNEL : relatif à la mesure 12 → permettra la mise en place d'un plan d'actions sur l'entretien et la gestion des zones humides prioritaires

→ le SAGE propose un plan de gestion

→ 25% des ZH ayant les notes les plus hautes = zones humides prioritaires

M. COQUIO explique les critères utilisés pour noter les zones humides ainsi que ceux utilisés pour noter les sous-bassins versants dans l'optique de la définition d'un plan de gestion à l'échelle du SAGE.

Perspectives

Quelques suites sont à donner après ces premiers travaux :

- Analyse dans le détail des remarques socio-économiques des zones humides prioritaires
- Définition d'une grille de décision pour la prise en compte ou non des remarques effectuées pendant l'inventaire
- Poursuite du travail sur l'aspect 'biodiversité': consolidation des données existantes
- Appropriation de la carte des zones humides prioritaires par les acteurs et analyse au regard des réalités du terrain
- Rédaction d'un cahier des charges détaillant la méthodologie employée, les limites de l'exercice, etc

Le calendrier « zones humides » est à articuler avec l'écriture du SAGE.

M. RABILLER mentionne une méthode acceptable aujourd'hui, notamment la concertation pendant les inventaires communaux, à la condition de poursuivre le travail en étant d'une grande vigilance concernant les remarques socio-économiques du territoire.

M. VERDON mentionne la nécessité pour les élus d'être bien informés, en tant que membres de la CLE, de la suite de ce travail pour être des relais efficaces vers les communes.

M. MERCERON confirme que ce travail doit être regardé à l'échelle de chaque commune et qu'un cahier des charges sera rédigé dans le but de préciser la méthode, les finalités et les limites de la démarche en cours actuellement.

M. DUBOS rappelle que la hiérarchisation ne doit pas faire perdre de vue le fait que TOUTES les zones humides doivent être intégrées aux documents d'urbanisme, comme stipulé dans le SDAGE.

5- Points d'informations sur les études en cours

M. COQUIO expose l'état d'avancement des deux études en cours, en parallèle de l'élaboration du SAGE :

- l'étude préalable à un CTMA ;
- l'étude de modélisation des transferts de bactéries sur les bassins versants alimentant l'estuaire du Payré.

Depuis la dernière CLE :

- Le rapport de la phase 2 « Enjeux et objectifs » de l'étude CTMA a été validé ;
- Le rapport de la phase 2 « Diagnostic » de l'étude bactériologique a été validé.

Le calendrier prévisionnel 2013 global est présenté (dossier de séance).

Mr MERCERON remercie les membres présents pour leur participation.



Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne
Z.A. Sud-Est – CS 90116
85150 LA CHAPELLE ACHARD
Tel : 02.51.05.88.44
Portable : 06.85.24.69.84
Fax : 02.51.05.95.03
E-mail : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr